



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal du Village de Val-David a adopté à sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 602-6

Ce règlement amende le règlement de lotissement numéro 602 afin d'encadrer l'ouverture de nouvelles voies de circulation.

RÈGLEMENT NUMÉRO 604-15

Ce règlement amende le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'encadrer l'ouverture de nouvelles voies de circulation.

RÈGLEMENT NUMÉRO 728-1

Ce règlement amende le règlement numéro 728 sur certaines contributions à des travaux ou des services municipaux afin d'encadrer l'ouverture de nouvelles voies de circulation et de modifier certaines modalités relatives aux garanties.

Ces trois règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC des Laurentides le 16 octobre 2020. Conséquemment, ils entrent en vigueur à cette date.

Une copie des règlements est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse <http://valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À Val-David, ce 5 novembre 2020.

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint